

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 23 juin 2009

Présents : tous les conseillers sauf Mireille Sarda (excusée).

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Aucune observation n'étant faite sur le compte rendu de la séance du 27 avril 2009, il est approuvé à l'unanimité. Le Maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour : une concernant une convention à passer avec le SIVU du Rigolet, et une autre concernant une convention à passer avec l'ADACA. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION A PASSER AVEC L'ADACA

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de convention de mise à disposition de Monsieur Ahmed BENHAMEL pour l'encadrement de jeunes qui auront la charge de réaliser plusieurs fresques sur la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

CONVENTION A PASSER AVEC LE SIVU DU RIGOLET

Des études être lancées pour établir un schéma directeur d'alimentation en eau potable afin d'améliorer la qualité globale du service de distribution d'eau et de répondre aux exigences liées à l'attribution des subventions en matière d'eau potable.

Le SIVU du Rigolet propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces études pour l'ensemble de ses collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Roger MONARD, Maire Adjoint, à signer une convention portant constitution du groupement de commande pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable avec le SIVU du Rigolet désigné coordonnateur et chargé de procéder à la passation, à la notification et à l'exécution du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

FIXATION DE TARIFS POUR L'UTILISATION DU MATERIEL COMMUNAL

Dans le cadre des échanges de services avec les Communes voisines et la Communauté de Communes du Canton d'Albens, il convient de revoir les tarifs des heures d'utilisation du matériel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe les tarifs suivants :

- 36 € le prix d'une heure de tracteur (avec engin tracté ou non) sans chauffeur
- 59,50 € le prix d'une heure de travail au tracteur (avec engin tracté ou non)

MODIFICATION DES STATUTS DU SDES

Notre Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (S.D.E.S). Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur toutes les modifications des statuts de ce syndicat.

La Commune de MONTRICHER-ALBANNE souhaite se retirer de ce syndicat et, parallèlement, la Commune de TRESSERVE souhaite l'intégrer. Il est donc nécessaire d'en modifier les statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDES faisant suite au retrait d'une Commune et à l'intégration d'une autre.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes vient d'adresser en Mairie le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2008, tel qu'il est réalisé par la Communauté de Communes du canton d'Albens.

Ce rapport est tenu à la disposition du public au secrétariat de Mairie pendant les heures de permanence.

RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU

Le rapport sur la qualité de l'eau dans notre Commune a été établi, pour l'année 2008, par la SAUR et les services communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve ce rapport et charge le Maire d'en informer les usagers par les moyens d'information habituels.

CONVENTION AVEC LA RGD 73-74

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de convention de partenariat à intervenir avec la RGD 73-74 (Régie de Gestion des Données des Pays de Savoie), relatif à la mise en place et à la gestion de données diverses de la Commune.

La RGD 73-74 est un service public chargé de constituer une banque de données départementales dans le domaine de l'information géographique ; elle intervient également dans le cadre de la convention cadastrale passée entre le Conseil Général de la Savoie, EDF-GDF et la Direction des Services Fiscaux de la Savoie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de cette convention de partenariat et autorise le Maire à signer cette convention.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

L'Association des Parents d'élèves organise une manifestation le samedi 27 juin 2009. Pour la réussite de cet événement, cette association souhaiterait obtenir une subvention afin de financer l'achat de maillots pour les joueurs qui participeront aux épreuves sportives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 150 € à l'APE de Cessens et St Germain La Chambotte.

INFORMATIONS DIVERSES

Désignation d'un référent pour le SITO A

Pour optimiser la gestion des déchets ménagers et communiquer plus largement sur la collecte sélective, Patrick PIVOT TAFFUT est nommé élu référent pour la Commune avec le SITO A.

Opération « Tranquillité Vacances »

La Gendarmerie nationale organise une opération « Tranquillité Vacances » qui consiste en une surveillance accrue des résidences inoccupées pendant la période estivale pour prévenir les effractions, les intrusions et les cambriolages.

La population peut profiter de ce **service gratuit** en s'inscrivant auprès de la brigade de gendarmerie de son lieu de domicile.

Les formulaires d'inscription sont disponibles en Mairie.

Le secrétariat de Mairie sera fermé
du 6 au 10 juillet et du 10 au 21 août 2009.

Le 29 juin 2009
Le Maire,